



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation (RCA16-27013);
- Règlement sur les tarifs – exercice financier 2017 (RCA16-27006).

Les règlements ci-dessus prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (RCA06-27005) afin de restreindre le nombre d'intervenants sur un même sujet durant la période de questions des citoyens (RCA06-27005-2);
- Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) (RCA06-27008-9).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 13<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2016.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Monsieur Magella Rioux**